

# FICHE TECHNIQUE H0 / H0V Chargé de chantier

▲ **Rôle de l'habilité au sens de la NF C 18-510** : Chargé de chantier de travaux non-électriques.

▲ **Périmètre de l'habilité** : Nécessite des compétences en électricité : **non** / Tension des installations supérieure à 1000 V / N'effectue aucune opération électrique mais travaille dans un environnement comportant des risques électriques / A une fonction d'encadrement : oui / Doit être encadré par un autre habilité : non, mais peut recevoir des instructions, notamment du H2 / H0 Chargé de chantier recouvre une autre habilitation : oui (H0 Exécutant).

Note : aucune habilitation n'est requise si les travaux sont effectués à un emplacement ou dans un local où il est matériellement impossible d'être exposé à un risque de choc électrique (ex. : toutes installations sous tension inaccessibles). Toutefois si l'ouvrage est consigné et que l'opération concourt à son exploitation, l'habilitation du Chargé de chantier est obligatoire.

▲ **Exemples de métiers concernés** : Chef de chantier, chef d'équipe.

▲ **Exemples d'opérations réalisées** : Direction d'un chantier ou d'une prestation non-électrique (aménagement intérieur, manutention, nettoyage, sécurité incendie...) / Surveillance et secours des opérateurs 'électriciens' en HT. Opération à proximité des conducteurs nus sous tension = H0V (situation exceptionnelle en HT). Voir § 9 de la NF C 18-510.

▲ **Exemples d'installations concernées ou d'opérations** (photos ci-dessous) :



▲ **Équipements personnels à minima nécessaires pour la formation\*** (inter et intra-entreprise) :

Pour l'habilitation **H0V uniquement** :  Vêtements de travail couvrants  Tabouret isolant et perche (NF EN 62193 ou NF EN 50508) si nécessaire  Gants isolants classe  $\geq 1$  (NF EN 60903)  Casque isolant classe 0 avec jugulaire (NF EN 50365 + NF EN 397)  Ecran facial avec marquage R05 indice 8 (NF EN 166).

\* En application des articles R4321-1 à 5 du Code du Travail, les équipements de travail et les équipements de protection individuelle doivent être fournis par l'employeur pour le travail, et pour suivre la formation dans l'entreprise ou en centre de formation. La formation pratique doit porter sur le travail réel de l'opérateur et les équipements choisis par l'employeur doivent être en adéquation. Certaines protections ne sont pas classées pour la Haute Tension : l'employeur doit néanmoins s'assurer d'une tension d'épreuve suffisante pour les opérations envisagées.

▲ **Moyens à minima nécessaires pour la formation** (inter et intra-entreprise) :

Local ou ouvrage de production ou de transport HT, comportant des pièces nues sous tension accessibles (impossible pour un local en fonctionnement normal)  Formulaires d'autorisation de travail et de certificat pour tiers  Balisage de chantier électrique  Salle avec tables et chaises, écran ou mur permettant la vidéo-projection, et tableau papier ou effaçable.

▲ **Niveau de technicité ou d'exigence de la formation** : 1 (sur une échelle de 1 à 4).

▲ **Durée préconisée** (formation + évaluation) : Initiale = 1 jour / Renouvellement = 1 jour.

▲ **Profils compatibles dans la même session de formation** : B0 Exécutant, B0 Chargé de chantier, H0 Exécutant. Total de 10 évaluations maximum par groupe sur 0,5 jour.

▲ **Habilitations supplémentaires cohérentes avec le profil** : B0 Chargé de chantier.